

2^e édition de la COP de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mercredi 11 décembre 2024









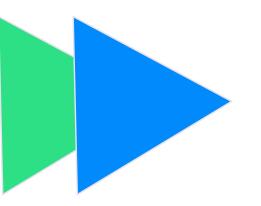


Table-ronde ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE





Conseillère régionale,
Présidente de la commission
transition énergétique, stratégie des
déchets, qualité de l'air, Présidente
de l'ARBE

Le plan de transformation écologique et énergétique régional, c'est :

- Une démarche co-portée Etat et Région
- Un **plan de transformation** du territoire régional, outil opérationnel et dynamique comprenant 16 feuilles de route thématiques
- Une prise en compte des initiatives et démarches existantes

L'ambition : un plan de transformation énergétique et écologique régional fixant des objectifs répondant aux 6 enjeux stratégiques prioritaires



Adaptation au changement climatique



UN TERRITOIRE ADAPTE A UN RÉCHAUFFEMENT DE + 4 DEGRÉS A 2100 (TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT DE RÉFÉRENCE) Utilisation
durable de l'eau
et des ressources marines





Ecosystème sain



Prévention de la pollution



L'enjeu de l'adaptation au changement climatique apparaît dans 9 feuilles de route thématiques

Aménagement Bâtiments Urbanisme Agriculture Mieux se déplacer Forêt Mer **Biodiversité Emplois et compétences** Eau et milieux aquatiques

Contexte régional

- La démarche d'adaptation est indissociable ides démarches d'atténuation
- Concrètement, il s'agit de limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur la population, les activités socio-économiques et sur la nature
- Eviter la mal-adaptation et privilégier les stratégies « sans regret »
- Au niveau national, élaboration en cours sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique n°3 (PNACC 3)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20240123_La%20Frances %27adapte Pre%CC%81sentation.pdf

Contexte régional

- La température de la région a déjà augmenté de 2,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle.
- Pour anticiper et s'adapter dès maintenant au climat futur, nécessiter à réaliser à plus d'actions résilientes et adaptées à ce futur climat

L'objectifs de la Cop régionale vise prioritairement :

• À s'adapter pour faire face à un réchauffement de plus de 4°C à 2100 correspondant à un réchauffement mondial de 3°C en application de la trajectoire nationale de référence (TRACC)

Exemples d'actions structurantes identifiées

Bâtiments

Renforcer le volet bâtiment des PCAET (résidentiel et tertiaire), y compris sur le volet adaptation au changement climatique, et sa transposition dans les PLUI

Amplifier les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique dans les logements existants et les bâtiments tertiaires

Développer un socle commun de critères d'évaluation des projets entre les financeurs, en lien avec l'adaptation au changement climatique, la sobriété, la décarbonation, l'analyse du cycle de vie des bâtiments, ...

Aménagement et Urbanisme

Adapter la ville au changement climatique et à la transition écologique :

Prendre en compte l'adaptation au changement climatique, la mobilité durable, (...) dans les projets d'aménagement ou de bâtiment :

Lutter contre les îlots de chaleur urbaine par des outils d'accompagnements adaptés

Systématiser les démarches de densification urbaine par une réflexion sur l'amélioration du cadre de vie, notamment par la présence de l'eau et de la nature en ville

Renaturer / désimperméabiliser les sites urbanisés (méthodologie, financement, etc.)

Agriculture

Structurer des filières adaptées au changement climatique

Mettre en œuvre la transition des exploitations vers des systèmes de production compétitifs générant des bénéfices environnementaux

Exemples d'actions structurantes identifiées

Mieux se déplacer

Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique

Forêts

Contribuer au renouvellement forestier durable

Assurer la prévention et la défense des forêts contre les incendies

Eau et milieux aquatiques

Moderniser les réseaux et développer les pratiques sobres en eau avec les agriculteurs

Mer

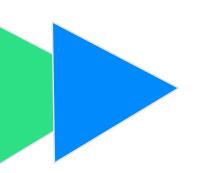
Accompagner l'adaptation des littoraux à l'évolution des risques côtiers

Biodiversité

Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces

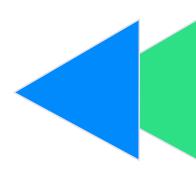
Emploi et compétences

Accélérer le développement des compétences au service de la transition écologique : Développer des modules de formations sur « les solutions d'adaptation au changement climatique basées sur la nature »



Audrey MICHEL

Directrice de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement



Une Agence Régionale pour accompagner les projets

Mission : sensibiliser, former et accompagner les porteurs de projets dans des actions de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et de transition écologique Dans ce cadre, elle accompagne le déploiement de projets d'aménagement et de restauration en faisant appel à

Elle **conseille** les collectivités et aménageurs privés et publics

des solutions fondées sur la nature :

- Elle inspire à travers des visites professionnelles de 10 réalisations exemplaires avec un Biodiv'tour
- Elle outille en réalisant des guides et vidéos pédagogiques ou en mettant à disposition des outils de ses membres
- Elle fait se rencontrer les acteurs pour partager les expériences et collaborer









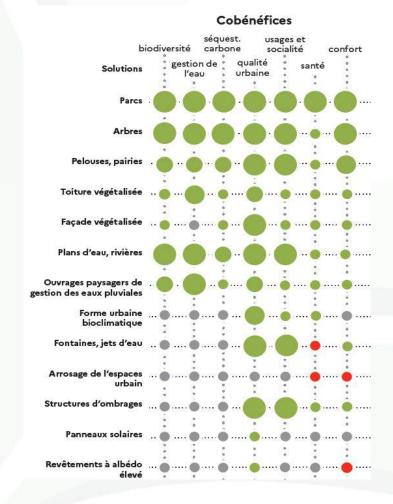
Les Solutions Fondées sur la Nature

Définition de l'UICN

"les actions visant à **protéger**, **gérer de manière durable** et **restaurer** des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement **les défis de société** de manière efficace et adaptative, tout en assurant le **bien-être humain** et en produisant des **bénéfices pour la biodiversité**".

Il existe une palette très large de solutions qui vont permettre :

- -De rendre une ville plus vivable
- -De limiter les risques liés à l'eau
- -De limiter les risques naturels en montage
- -De préserver le littoral
- -De rendre les forêts plus résistantes et résilientes



Guide ADEME Rafraichir les villes, mai 2021



Des exemples

Rendre la ville plus vivable

Ecoquartier de Volonne (04)

Une coulée verte et comestible à Avignon (84)



des essences locales



cours d'école Oasis



Maintien des arbres et végétalisation avec des essences locales

Et de nombreux en région



Desimperméabilisation de

parking



- ☐ Transformation du boulevard Aubanel en voie verte à Miramas (13)
- □ La désimperméabilisation des cours d'école dans le Luberon

Etc....

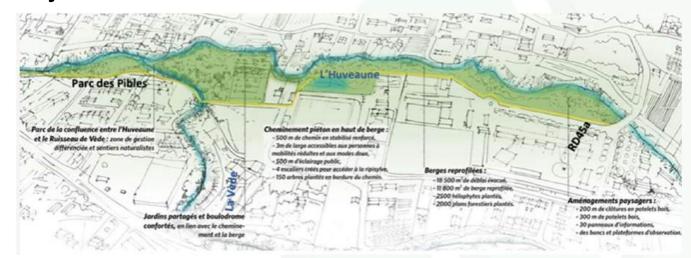


Refuge LPO

Des exemples

Prévenir les risques liés à l'eau

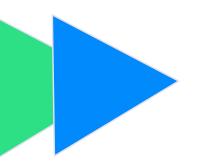
Renaturation de l'Huveaune et Parc Confluence à Auriol (13) avec le syndicat de l'Huveaune





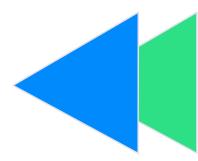


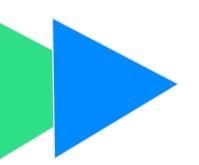




Séverine CACHOD et Stéphan REINIG

Association les Résilients



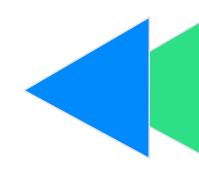


Association les Résilients

Vidéo:

Les Résilients célèbrent un an

d'agroécologie...













ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Planification écologique pour un plan de transformation régional

11 décembre 2024

Alain CAYMARIS. Maire de Trans-en-Provence.

8e Vice-Président Risques majeurs, Prévention des inondations et eaux pluviales, Milieux aquatiques



DRACÉNIE PROVENCE VERDON **AGGLOMERATION**



3éme EPCI du Var

23 communes

110 019 habitants

% d'espaces agricoles

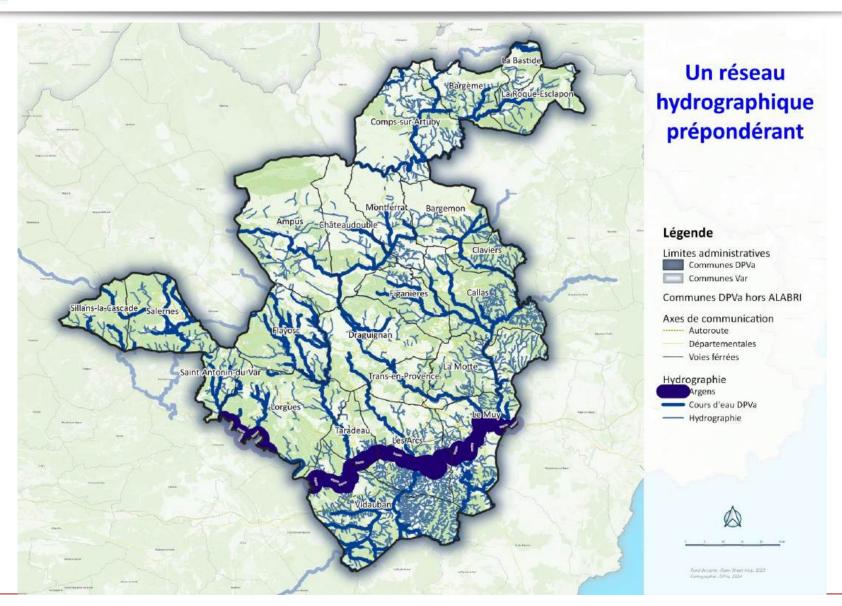
% d'espaces forestiers et naturels







ET SURTOUT : UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE PRÉPONDÉRANT





2 ADAPTATIONS ABORDÉS POUR UNE THÉMATIQUE : L'EAU

DRACÉNIE: EAU + +

Adaptation face aux inondations

- 2010 comme déclencheur de consciences et fer de lance d'une nouvelle politique publique d'aménagement du territoire,
- Actions mises en place pour éviter la pénurie totale :
 - Mise en place l'ensemble des actions du PAPI afin de limiter le risque,
 - Mise en place de réduction de vulnérabilité avec ALABRI en Dracénie,
 - Élaboration d'un Schéma Directeur intercommunal de Gestion des Eaux de Pluie.

DRACÉNIE: EAU--

Raréfaction de la ressource en eau

- Evolution des précipitations ces dernières années,
- Evolution entre les besoins et les ressources,
- Actions mis en place pour éviter la pénurie totale :
 - Collaboration entre collectivités, entre pairs et auprès du SDIS 83 et de la DDTM,
 - Communication et nouveau récit et anticipation,
 - Délivrance des autorisations des permis de construire.

Dracénie Provence Verdon



DRACÉNIE: EAU + + 15 juin 2010 : Inondations





Des pertes humaines :

- 25 morts
- Traumatismes psychologiques post évènement







Des dégâts matériels : Routes









Des dégâts matériels : Voitures







Dracénie Provence Verdon



Des dégâts matériels : Réseaux









DÉCOUVERTE DE LA NOTION DE RUISSELLEMENT





Dracénie Provence Verdon



ACTIONS MISES EN PLACE



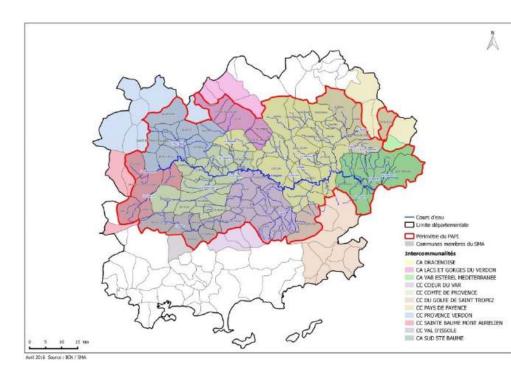
ELABORATION DU PAPI COMPLET DE L'ARGENS

- Le PAPI Complet de l'Argens couvre une superficie de 2 780 km² (soit la moitié du département du Var)
- Il comprend 75 communes (74 communes du SMA + la commune de Saint-Raphaël) intégrées dans 8 intercommunalités.

Il comporte **63 actions classées en 7 axes** qui vont de :

- 1) l'amélioration de la connaissance de l'aléa à des travaux d'aménagement destinés
- 2) à l'augmentation de la capacité hydraulique de certains tronçons en aval du bassin
- 3) en passant par une meilleure maîtrise de l'urbanisation future en dehors des zones inondables et une diminution de la vulnérabilité des constructions exposées aux inondations.

Il représentant un volume financier de près de **96** millions d'euros hors taxes.





Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

FOCUS SUR UNE ACTION PHARE DU PAPI POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE

- Augmenter la capacité du lit et réduire les obstacles à l'écoulement : aujourd'hui, 1er débordement dès 50m³/s, demain aucun débordement jusqu'à 180m³/s (crue d'occurrence 30 ans).
- Ne pas aggraver la situation à l'aval.
- Intégrer les dimensions écologiques et paysagères.

Elargissement de la Nartuby





Mesure compensatoire hydraulique



Dracénie Provence Verdon



ALABRI EN DRACENIE

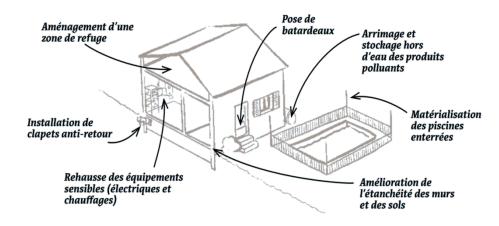
FOCUS SUR UNE ACTION PHARE DU PAPI POUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

1. Diagnostic





2. Des travaux









UN SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION INTÉGRÉE

ATTRIBUÉE À CEREG : JUIL 2023 - SEPT 2025

Programme traditionnel

- Programme de travaux, <u>outil</u> <u>opérationnel</u>
- **D'un zonage pluvial** = <u>outil réglementaire</u>

Attendus spécifiques:

- La cartographie des ruissellements dans les zones urbaines et à urbaniser et leur amont;
- L'analyse du potentiel de désimperméabilisation;
- Le dimensionnement du futur service pluvial de l'agglomération;
- Accompagnement des services d'urbanisme dans l'intégration de la gestion des eaux de pluies





DRACÉNIE: EAU - -

> Raréfaction des ressources : 2021 2022 2023 2024

- 3,5 années de déficit hydrique : 500 mm/an au lieu de 800 mm/an...
- Manques d'eau : avéré Bargemon 2022; potentiel Draguignan 2024.

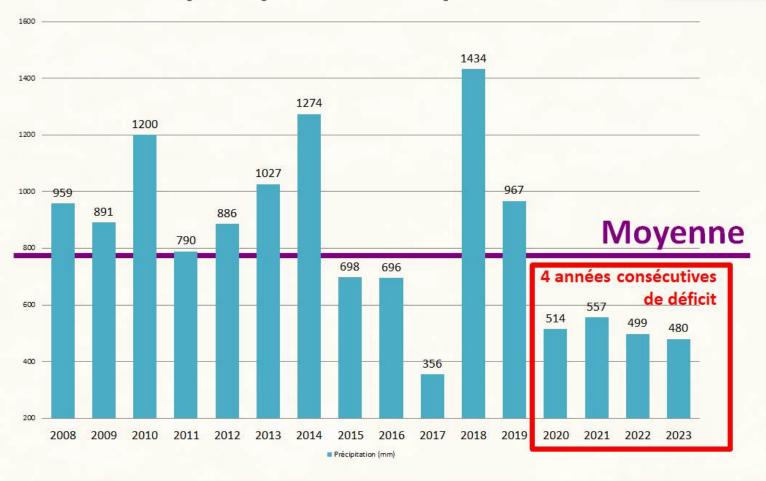






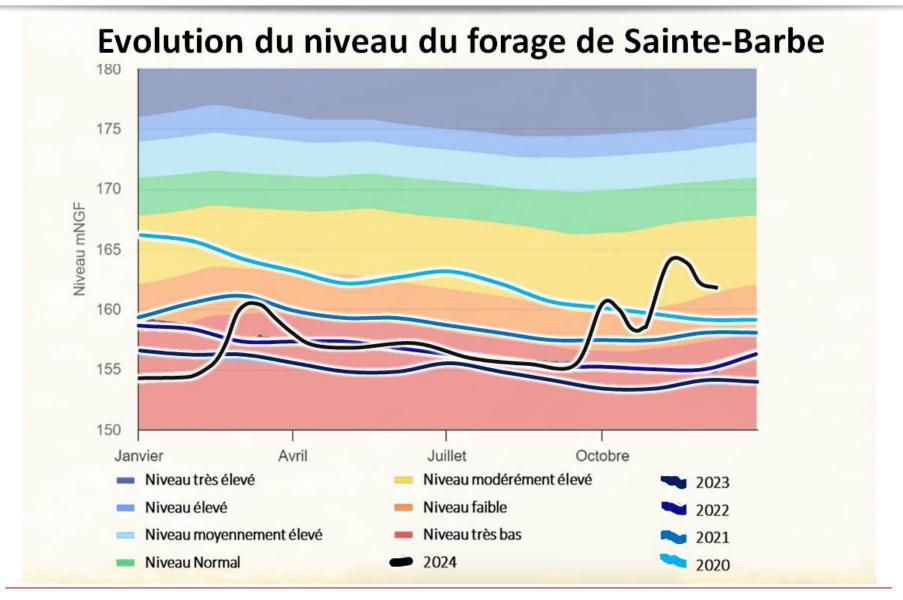
DRACÉNIE : EAU - -

Evolution des précipitations depuis 15 ans en dracénie





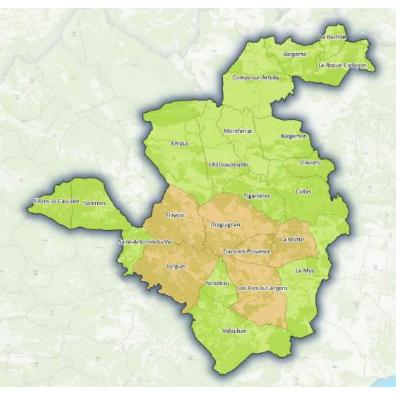
DRACÉNIE: EAU --



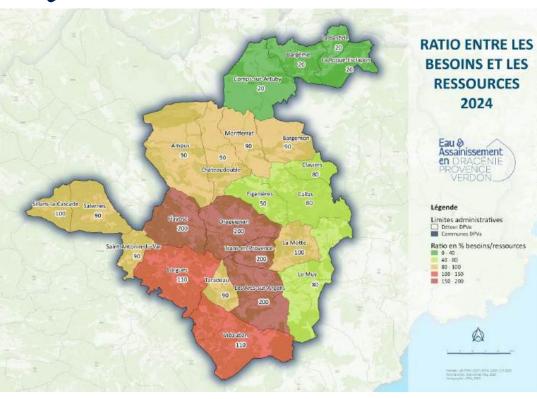


RATIO ENTRE LES BESOINS ET LA RESSOURCE





Aucune problématique de ressource en eau



Certaines communes en déséquilibre Certaines ayant même 2 fois plus de besoin que de ressource en eau

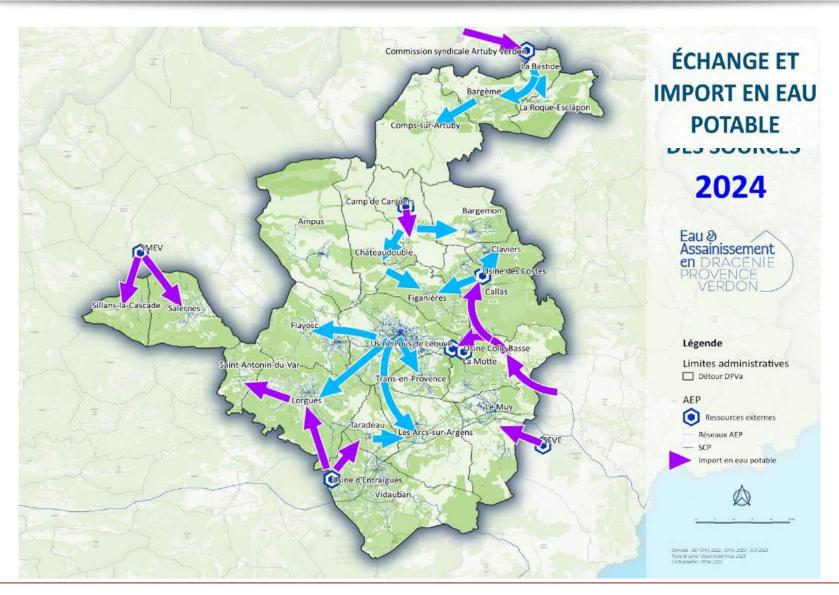


ACTIONS MISES EN PLACE



TRAVAILLER ENSEMBLE

Avec les autres communes de l'Agglomération mais également d'autres collectivités (étude VAR EAU 2050 Département & CEREMA) & surtout innover avec le SDIS et la DDTM. S'inspirer & aussi travailler avec nos voisins transfrontaliers





TRAVAILLER ENSEMBLE

Avec les autres communes de l'Agglomération & d'autres collectivités & le SDIS et la DDTM ... Var eau 2050... AMI ARBE/ Région SUD 3ème édition.

16 La Marseillaise / mercredi 8 mai 2024

ACTUALITÉ LOCALE

La solidarité entre communes face aux pénuries d'eau

VAR

La première phase du projet Var eau 2050 avance. Le conseil départemental mise sur la sobriété et la solidarité entre communes pour faire face aux épisodes de sécheresse rendant la ressource si précieuse.

e président du Département du Var, Jean-Louis Masson (LR), l'avait promis il y a six mois lors du lancement des assises de l'eau: il faut trouver des solutions à court et long termes. Son engagement et celui de la collectivité se concrétisent avec les premiers diagnostics dressés par l'ambitieux projet « Var Eau 2050 ». « Nous avons remarqué qu'il y a de grosses différences par secteur, résume Christophe Barnabot, directeur de l'ingé-





LIMITER VOIRE SUSPENDRE LA DÉLIVRANCE **D'AUTORISATION D'URBANISME**

L'article L. 111-11 du code de l'urbanisme :

« un permis de construire doit être refusé lorsque, d'une part, des travaux d'extension ou de renforcement de la capacité des réseaux publics sont nécessaires à la desserte de la construction projetée [...]»

Les articles L2225-1 et L2225-2 du code général des collectivités territoriales posent le principe d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours [...]

Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L. 2213-32.

« Pour refuser les permis de construire, le maire de Favence vise l'avis de régie la des intercommunale du 7 décembre 2022 qui se prononce défavorablement sur le projet en cause, compte tenu de l'insuffisance des ressources en eau ».

Fonctionnement identique pour la commune de Trans en Provence.

Sécheresse : peut-on refuser un permis de construire?

Quand la ressource en eau vient à manquer, comment anticiper les risques ? Un refus de permis de construire, lié à la sécheresse, a été attaqué. La commune de Fayence s'est défendue.

chronique. Après des du débat. mois de grave sécheresse sur son territoire, le Pays cision inédite. Les maires rale décidaient de mettre un grand coup de frein sur les nouvelles constructions et annonçaient un gel des permis de construire. Ou un quasi-gel selon les com-

munes. Un an plus tard, le premier contentieux arrive devant one juridiction. Un promoteur conteste la décision de Fayence de refuser son projet : cinq logements sur une parcelle classée à urbaniser et dûment desservie par le réseau public d'eau potable. En temps normal, un permis basial. Saist du nistratif de Toulon a décrit sique, le reles d'un permis de construire, mais [dont] les motifs de refus sont plafür originaux -. Il s'agit de la question de la « disponibélité des ressources en eau -, a souligné la rapporteure eaux.

sion avait défrayé la sabase légale ? Voilà l'objet

Le climat ou le droit

« Sur le plan climatique, on comprend l'enjeu, maisde l'intercommunalité ru- comment fonder une telle décision en droit? La jurisprudence n'est pas encore fixée. « C'est donc par une approche vierge que le code de l'urbanisme a été abordé, et son article R111-2 qui concerne la sécurité et la salubrité publique. Dans son jugement rendu le 23 février, le tribunal a validé les arguments de la

commune de Fayence. - II ressort des pièces du dossier ou'une étude portant sur les besoins en eau (...) met en évidence, en juillet 2021, une insufficance des ressous. ces en eau à très court terme, compte tenu de l'assèchement de deux forages « un contentieux assez clas- et du faible niveau du troiailme - Le promoteur se trompe quand if estime que aon permis a été refusé en dehors de - toute démonstration du caractère insulfisant de la ressource en

souligné que « des loge- jamais prononcées dans le tubou en eau ».



Après des mois de grave sécheresse sur son territoire, le Pays de Fayence prenaît une décision inédite en mettant un grand coup de frein sur les nouvelles constructions il y a un an. (Photo doc ABII

ments collectifs cont nécesalors que les besoins «ne converts =.

(Fortes) restrictions

Courant 2022, le pays de Favence a vécu les restric-Pendant l'audience, il a été tions d'eau les plus fortes

Var, jusqu'à une limitation. Un avis défavorable avait sairement augmenter les de 100 litres d'eau par jour êté rendu par la régie des consommations en eau », et par personne. Et l'inter- caux intercommunale sur diction totale de remplis- ce permis de construire, sont déjà pas totalement sage de piscine ou d'arro- « compte tenu de l'insuffisage de jardins. L'avocate sance des ressources en de la commune a rappelé oqu, de la dégradation de que « l'eau était encore im- cette situation consécutive propre à la consommation, aux épisodes de sécheresse Il y a un mois, et avill y a en 2022 et des tracurac à réo. Et ceux qui ne le sont pas bien an problème d'alimenliser, afin d'assurer la sécurité de la distribution ».

du promoteur. Mª Alexan dre Zago s'est étonné de vant - an problème au n'e pas été déconvert en 2022 mais qui dure depuis des an nées et en partie dû ou mou pais entretien des réseaux »

Les autres permis? Ce core a la commune se vait, quand elle a établi son plan local d'urbanisme (PLU), en classant la pa celle en secteur constructi ble «. Il serait nécessaire de réviser le PLU, suggère l'avocat, demandant que la question soit appréciée « à Instant T - Allant jusqu'i dire que « s'il ouvre le rob raet, de l'equi no couder « E prenant pour preuve que des permis de construir sont délierés, par exemple pour plusieurs villas ». Depuis que la décision

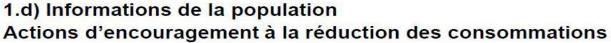
été rendue, le cabinet d'avocat étudie l'option d'un recours à l'encontr du jugement de Toulon. En se demandant quels son les permis de construire qui sont acceptés sur le ter ritoire du Pays de Fayence. SONIA BONNIN



ANTICIPATION & ACTIONS ÉTABLIES SUR LE TERRITOIRE



1) Anticipation





Création de supports

Fiches pédagogiques pour les bons gestes à la maison et au jardin

Affichage mobilier urbain

Page dédiée site internet

Insertion publicitaire Var-Matin

Points presse + relations médias

Diffusions des supports auprès de toutes les mairies

Distribution sur les marchés et les commerçants

Traduction des supports en anglais



2024:

- * courrier nominatif d'explication de la modification des tarifs,
- courrier spécifique de présentation de la tranche sobriété > 300 m³/j,
- * courrier de collecte des coordonnées (mail, tel, date de naissance) pour information par sms en cas de crise et mise en place de la mensualisation.
- * courrier de recensement des dialysés à domicile et de déclaration des personnes sensibles.



ANTICIPATION & ACTIONS ÉTABLIES SUR LE TERRITOIRE



3) Mobilisation opérationnelle



3.b) Cartographie des usagers prioritaires ou sensibles

Plan ORSEC

 \triangle

Pas de cartographies des dialysés à domicile et des personnes sensibles

Niveau 1 : concernant les établissements et abonnés ne pouvant subir d'interruption de l'alimentation en eau potable, en raison des risques infectieux importants générés en cas de manque d'eau. C'est le cas des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maternités, centre de dialyse) et les personnes dialysées à domicile.

Niveau 2 : concernant les établissements accueillant des populations sensibles. C'est le cas des établissements accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes enfants (crèches, garderies, écoles maternelles et primaires), des établissements pénitentiaires, des laboratoires d'analyse (notamment ceux devant assurer une continuité médicale). L'information de cette catégorie d'abonnés et l'organisation de l'approvisionnement en eau de secours doivent être très rapides.

Niveau 3: concernant les établissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité et est potentiellement génératrice de risques sanitaires. C'est le cas des établissements tels que les industries agro-alimentaires, les établissements agricoles où l'abreuvement des animaux est une nécessité, les industries et commerces « gros consommateurs » d'eau (>6 000 m3 d'eau par an) et ceux pour lesquels l'alimentation par le réseau d'adduction public assure une fonction de sécurité (refroidissement de process etc) sans possibilité de substitution du fait des débits nécessaires par exemple..., ainsi que les métiers de bouche (boulangeries, boucheries...), la restauration, les établissements scolaires (collèges et lycées). L'information de cette catégorie d'abonnés est indispensable et tous les moyens de secours de l'alimentation en eau potable doivent être mise en œuvre rapidement.

Niveau 4 : pour ces abonnés, les risques sanitaires et économiques existent mais ils sont considérés comme maîtrisables dans la mesure où l'information des populations concernées est effective et des dispositifs alternatifs d'alimentation en eau potable sont possibles et mis en place dans des délais restreints. Ce niveau de priorité concerne la population générale ainsi que les installations agricoles qui peuvent compenser une rupture de l'alimentation en eau potable par la mise en œuvre de ressources de substitution.

Niveau 5 : concernant les établissements et abonnés pour lesquels le risque sanitaire est faible et les enjeux économiques moindres, pour lesquels une alimentation en eau n'est pas indispensable à la poursuite de l'activité. Ce niveau de priorité concerne les établissements communaux et publics dont l'utilisation d'eau n'est pas indispensable (salles des fêtes, salles de sports, salles polyvalentes...) et les activités professionnelles (hors métiers de bouche) telles que les services ou les métiers du bâtiment.

Dracénie Provence Verdon → Réunion DPVa/DGN Sécheresse n°1 – 21/02/2024



NOUVEAUX RÉCITS & QUELQUES MARQUEURS FORTS PASSÉS ET À VENIR







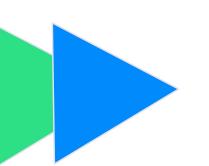






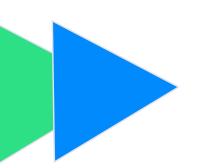


MERCI POUR VOTRE ATTENTION



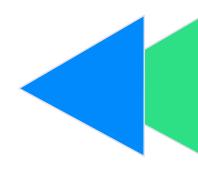
Alain CAYMARIS

Maire de Trans-en-Provence,
Vice-Président Risques majeurs,
Prévention des inondations et eaux
pluviales, Milieux aquatiques



Philippe MATHERON

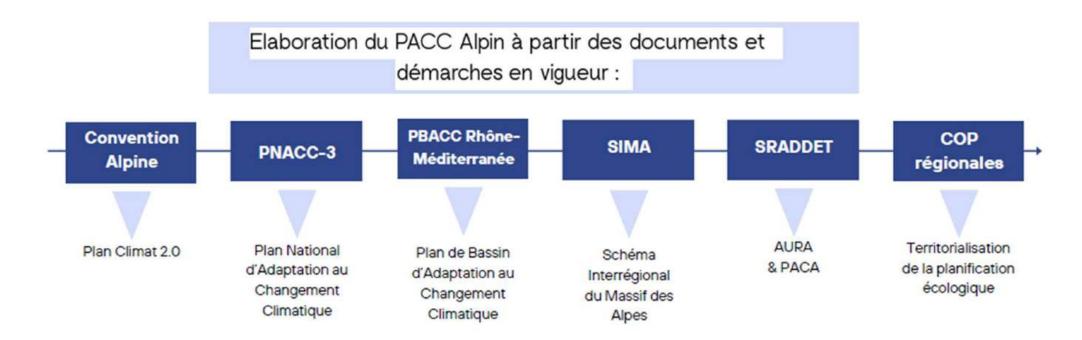
Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes







Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique du Massif des Alpes







Le Plan du futur PACC du Massif des Alpes

I. Gouvernance

- 1. Objectivation et pédagogie, des préalables à l'adaptation
- 2. Prise en compte de la jeunesse et des usagers, comme objet et sujet des politiques publiques
- 3.Coopérations villes-vallées-montagnes: portage à la bonne échelle, interactions supra-communales, dynamiques d'animations d'acteurs
- 4. Mieux intégrer les risques et l'incertitude : prévention et culture du risque pour accompagner l'aide à la décision et limiter les impacts, travail sur les imaginaires.
- Il Un partage et une exploitation économes des ressources clés pour réussir les transitions Introduction : le droit de la nature et la capacité de charge
- 1. Améliorer la connaissance du réseau hydrologique à l'échelle alpine et le suivi de son évolution pour anticiper les risques et concilier les usages de l'eau (hydroélectricité, habitat, tourisme, agriculture, etc.)
- 2. Structurer une armature territoriale équilibrée sobre en ressources (dont le foncier)
- · Mieux équilibrer habitat permanent et habitat touristique
- Articuler le déploiement des énergies renouvelables et les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture/sylviculture
- Réindustrialisation
- · Gestion des friches
- Évolution des mobilités alpines du quotidien et touristiques (dont le sujet des mobilités décarbonées
- 3. Complémentarités et médiation entre pratiques/activités en montagne (cf. activités de pleine nature + agriculture + sylviculture)





Le Plan du futur PACC du Massif des Alpes

III. Une nouvelle (bio)diversité économique alpine

Introduction : la (bio)diversité économique ?

1 : De la diversification touristique à la diversification économique des Alpes

- Le tourisme une composante essentielle d'attractivité et de ressources des vallées et territoires alpins...
- •...mais qui ne peut être la seule composante d'équilibre des écosystèmes alpins
- 2 : Les relais du développement économique pour «vivre et travailler à l'année » en montagne :
- Conforter les secteurs traditionnelles (agriculture, sylviculture, artisanat,PME et leaders économiques)
- · Assurer les conditions d'une économie résidentielle diversifiée et pérenne
- Réindustrialisation « verte et technologique» des vallées
- Accompagnement à l'évolution des compétences pour faciliter la pluriactivité des travailleurs et l'agilité des territoires
- 3 : Vers une solidarité financière territoriale ?

Cocktail déjeunatoire Déambulatoire

Merci pour votre participation et contribution!







Lien vers le site de la démarche : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur

En partenariat avec la

